

LE HCÉRES RECRUTE DES CONSEILLER(E)S SCIENTIFIQUES OU CHARGE(E)S DE MISSION SCIENTIFIQUE DANS LES DOMAINES ET PANELS DISCIPLINAIRES SUIVANTS :

Domaines	Sous-domaines	Panels disciplinaires	Référence à rappeler
<b>Sciences Humaines et Sociales (SHS)</b>	Marchés et organisations	Économie	SHS1_1
	Normes, institution et comportements sociaux	Droit	SHS2_1
	Espace, environnement et sociétés	Aménagement et urbanisme	SHS3_2
		Architecture	SHS3_3
	Langues, textes, arts et cultures	Langues / littératures anciennes et françaises, littérature comparée	SHS5_1
		Littératures et langues étrangères, civilisations, cultures et langues régionales	SHS5_2
Mondes anciens et contemporains	Archéologie	SHS6_3	

Domaines	Sous-domaines	Panel disciplinaire	Référence à rappeler
<b>Sciences et Technologies (ST)</b>	Mathématiques	Mathématiques pures	ST1_1
		Mathématiques appliquées (26 <sup>ème</sup> section du CNU)	ST1_2
	Physique	Physique moléculaire, plasma, optique (section 04 du CoNRS ou 30 <sup>ème</sup> section du CNU)	ST2_2
		Matériaux, structure et physique solide (section 03 et 05 du CoNRS ou 28 <sup>ème</sup> section du CNU)	ST2_3
	Chimie	Chimie physique théorique et analytique (section 13 du CoNRS ou 31 <sup>ème</sup> section du CNU)	ST4_1
		Chimie coordination, catalyse, matériaux (section 14 et 15 du CoNRS ou 33 <sup>ème</sup> section du CNU)	ST4_2
		Chimie moléculaire, polymères	ST4_3
		Chimie du et pour le vivant (section 16 du CoNRS ou 32 et 64 <sup>ème</sup> section du CNU)	ST4_4
	Sciences et Technologies de l'Information et de la communication	Électronique	ST6_2

Domaines	Sous-domaines	Panel disciplinaire	Référence à rappeler
<b>Sciences du Vivant et Environnement (SVE)</b>	Agronomie, biologie végétale, écologie, environnement, évolution	Biologie cellulaire et biologie du développement végétal	SVE1_1
		Évolution, écologie, biologie des populations	SVE1_2
		Biotechnologies, sciences environnementales, biologie synthétique, agronomie	SVE1_3
	Biologie cellulaire, imagerie, biologie moléculaire, biochimie, génomique, biologie systémique, développement, biologie structurale	Biologie moléculaire et structurale, biochimie - en particulier Biologie structurale	SVE2_1
		Génétique, génomique, bioinformatique, biologie systémique - en particulier génétique	SVE2_2
		Biologie cellulaire, biologie du développement animal - en particulier Biologie cellulaire - en particulier Biologie structurale	SVE2_3
	Microbiologie, virologie, immunité	Microbiologie	SVE3_1
		Virologie	SVE3_2
		Parasitologie	SVE3_3
		Immunologie	SVE3_4
	Neurosciences	Neurosciences - En particulier neurosciences fondamentales.	SVE4_1
		Neurologie médicale - En particulier recherches translationnelles en neurosciences et neurologie	SVE4_2
	Physiologie, physiopathologie, cardiologie, pharmacologie, endocrinologie, cancer, technologies médicales	Physiologie, endocrinologie, physiopathologie	SVE5_1
		Cardiologie, cardiovasculaire	SVE5_2
		Génétique médicale, pharmacologie, technologies médicales - en particulier génétique médicale - en particulier technologies médicales	SVE5_3
		Cancer	SVE5_4
	Santé publique, épidémiologie, recherche clinique	Santé publique	SVE6_1
		Épidémiologie	SVE6_2
		Recherche clinique	SVE6_3

Domaines	Sous-domaines	Référence à rappeler
<b>Synthèses</b>	Sciences et technologies	SYNTH_ST
	Institut de recherche technologique	SYNTH_IRT



## Le Hcéres recherche des Conseiller(e)s Scientifiques (CS) ou des Chargé(e)s de Mission Scientifique (CMS) pour évaluer les unités du domaine SHS

### STATUT ADMINISTRATIF

Les CS ou les CMS sont en charge d'organiser l'évaluation des structures de recherche.

Les CMS sont employés comme experts par le Hcéres. Comme tels, les CMS doivent demander une autorisation de cumul d'activités. Leur travail pour le Hcéres leur vaut une indemnité calculée sur la base du nombre d'entités de recherche prises en charge.

Les CS sont en délégation au Hcéres. Comme tels, les CS bénéficient d'une décharge de service proportionnée à leur charge de travail au Haut Conseil et leur établissement reçoit une compensation financière. Leur travail à temps partiel pour le Hcéres leur permet de percevoir une indemnité calculée forfaitairement en fonction de leur charge de travail. Les CS sont renouvelés tous les ans, dans la limite de quatre ans.

### MISSION

Les CMS sont des collaborateurs du Hcéres qui, par leurs compétences disciplinaires, sont chargés de l'organisation scientifique de l'évaluation d'un nombre limité d'entités. Les CS sont chargés de l'organisation scientifique de l'évaluation d'un nombre plus élevé d'entités de recherche.

Dans la réalisation de leur mission, les CS et CMS sont placés sous la responsabilité du (de la) Conseiller(e) Scientifique en charge du Pilotage (CSP) dont relève leur sous-domaine disciplinaire. Ils rendent compte au CSP de la réalisation graduelle de leur mission.

Les CS contribuent aussi à la réflexion méthodologique du Hcéres, dans la perspective de l'amélioration constante de la qualité des évaluations.

### ACTIVITÉS

Les CS ou CMS doivent prendre connaissance de la documentation relative aux dossiers qui leur sont attribués. Ils sont accompagnés dans leur mission par des personnels d'appui (Chargé(e)s de Projet-CP, Gestionnaires Administratif(ve)s-GA), avec lesquels ils doivent travailler en étroite collaboration.

L'activité des CS et CMS comprend la participation à une formation au siège du Hcéres, la préparation de l'évaluation de (ou des) entité(s) de recherche dont ils ont été chargés, la constitution du comité d'experts, la visite sur site, le suivi et la relecture du rapport d'évaluation dans le respect des règles déontologiques, des procédures et des exigences de qualité du Hcéres. Les CS et CMS doivent aussi participer aux réunions de suivi de la vague dans leur domaine qui ont lieu au siège du Hcéres.

Les CS assistent les CSP dans l'organisation des réunions institutionnelles (actualisation du référentiel des produits et activités de recherche du sous-domaine ; contacts annuels avec les sections du CNU, du CoNRS, etc.) dont relève le sous-domaine ainsi que dans l'établissement du calendrier de la vague suivante.

### COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Parmi les compétences et les qualités requises des CS / CMS, on retiendra au premier chef :

- expertise scientifique dans sa thématique ou sa discipline ;
- excellente connaissance de sa communauté scientifique, tant nationale qu'internationale ;
- excellente connaissance de l'organisation de la recherche nationale et du système français d'enseignement supérieur ;
- aptitude avérée à la communication ;
- rigueur dans le traitement des dossiers d'évaluation, dans le respect des procédures et la confidentialité des dossiers traités ;
- capacité d'organisation et d'animation d'un groupe d'experts.

### CANDIDATURE

Les candidats doivent adresser leur CV et lettre de motivation avec référence du panel disciplinaire (par exemple SHS1\_1), par voie électronique à : [recherche@hceres.fr](mailto:recherche@hceres.fr). Vous serez ensuite contacté(e) par le Hcéres.

**DATE DE CLOTURE DU DEPOT DES CANDIDATURES : 22 mai 2018 pour une prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2018.**



# Le Hcéres recherche des Conseiller(e)s Scientifiques (CS) ou des Chargé(e)s de Mission Scientifique (CMS) pour évaluer les unités du domaine ST

## STATUT ADMINISTRATIF

Les CS ou les CMS sont en charge d'organiser l'évaluation des structures de recherche.

Les CMS sont employés comme experts par le Hcéres. Comme tels, les CMS doivent demander une autorisation de cumul d'activités. Leur travail pour le Hcéres leur vaut une indemnité calculée sur la base du nombre d'entités de recherche prises en charge.

Les CS sont en délégation au Hcéres. Comme tels, les CS bénéficient d'une décharge de service proportionnée à leur charge de travail au Haut Conseil et leur établissement reçoit une compensation financière. Leur travail à temps partiel pour le Hcéres leur permet de percevoir une indemnité calculée forfaitairement en fonction de leur charge de travail. Les CS sont renouvelés tous les ans, dans la limite de quatre ans.

## MISSION

Les CMS sont des collaborateurs du Hcéres qui, par leurs compétences disciplinaires, sont chargés de l'organisation scientifique de l'évaluation d'un nombre limité d'entités. Les CS sont chargés de l'organisation scientifique de l'évaluation d'un nombre plus élevé d'entités de recherche.

Dans la réalisation de leur mission, les CS et CMS sont placés sous la responsabilité du (de la) Conseiller(e) Scientifique en charge du Pilotage (CSP) dont relève leur sous-domaine disciplinaire. Ils rendent compte au CSP de la réalisation graduelle de leur mission.

Les CS contribuent aussi à la réflexion méthodologique du Hcéres, dans la perspective de l'amélioration constante de la qualité des évaluations.

## ACTIVITÉS

Les CS ou CMS doivent prendre connaissance de la documentation relative aux dossiers qui leurs sont attribués. Ils sont accompagnés dans leur mission par des personnels d'appui (Chargé(e)s de Projet-CP, Gestionnaires Administratif(ve)s-GA), avec lesquels ils doivent travailler en étroite collaboration.

L'activité des CS et CMS comprend la participation à une formation au siège du Hcéres, la préparation de l'évaluation de (ou des) entité(s) de recherche dont ils ont été chargés, la constitution du comité d'experts, la visite sur site, le suivi et la relecture du rapport d'évaluation dans le respect des règles déontologiques, des procédures et des exigences de qualité du Hcéres. Les CS et CMS doivent aussi participer aux réunions de suivi de la vague dans leur domaine qui ont lieu au siège du Hcéres.

Les CS assistent les CSP dans l'organisation des réunions institutionnelles (actualisation du référentiel des produits et activités de recherche du sous-domaine ; contacts annuels avec les sections du CNU, du CoNRS, etc.) dont relève le sous-domaine ainsi que dans l'établissement du calendrier de la vague suivante.

## COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Parmi les compétences et les qualités requises des CS / CMS, on retiendra au premier chef :

- expertise scientifique dans sa thématique ou sa discipline ;
- excellente connaissance de sa communauté scientifique, tant nationale qu'internationale ;
- excellente connaissance de l'organisation de la recherche nationale et du système français d'enseignement supérieur ;
- aptitude avérée à la communication ;
- rigueur dans le traitement des dossiers d'évaluation, dans le respect des procédures et la confidentialité des dossiers traités ;
- capacité d'organisation et d'animation d'un groupe d'experts.

## CANDIDATURE

Les candidats doivent adresser leur CV et lettre de motivation avec référence du panel disciplinaire (par exemple ST1\_1), par voie électronique à : [recherche@hceres.fr](mailto:recherche@hceres.fr). Vous serez ensuite contacté(e) par le Hcéres.

**DATE DE CLOTURE DU DEPOT DES CANDIDATURES : 22 mai 2018 pour une prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2018.**



## Le Hcéres recherche des Conseiller(e)s Scientifiques (CS) ou des Chargé(e)s de Mission Scientifique (CMS) pour évaluer les unités du domaine SVE

### STATUT ADMINISTRATIF

Les CS ou les CMS sont en charge d'organiser l'évaluation des structures de recherche.

Les CMS sont employés comme experts par le Hcéres. Comme tels, les CMS doivent demander une autorisation de cumul d'activités. Leur travail pour le Hcéres leur vaut une indemnité calculée sur la base du nombre d'entités de recherche prises en charge.

Les CS sont en délégation au Hcéres. Comme tels, les CS bénéficient d'une décharge de service proportionnée à leur charge de travail au Haut Conseil et leur établissement reçoit une compensation financière. Leur travail à temps partiel pour le Hcéres leur permet de percevoir une indemnité calculée forfaitairement en fonction de leur charge de travail. Les CS sont renouvelés tous les ans, dans la limite de quatre ans.

### MISSION

Les CMS sont des collaborateurs du Hcéres qui, par leurs compétences disciplinaires, sont chargés de l'organisation scientifique de l'évaluation d'un nombre limité d'entités. Les CS sont chargés de l'organisation scientifique de l'évaluation d'un nombre plus élevé d'entités de recherche.

Dans la réalisation de leur mission, les CS et CMS sont placés sous la responsabilité du (de la) Conseiller(e) Scientifique en charge du Pilotage (CSP) dont relève leur sous-domaine disciplinaire. Ils rendent compte au CSP de la réalisation graduelle de leur mission.

Les CS contribuent aussi à la réflexion méthodologique du Hcéres, dans la perspective de l'amélioration constante de la qualité des évaluations.

### ACTIVITÉS

Les CS ou CMS doivent prendre connaissance de la documentation relative aux dossiers qui leurs sont attribués. Ils sont accompagnés dans leur mission par des personnels d'appui (Chargé(e)s de Projet-CP, Gestionnaires Administratif(ve)s-GA), avec lesquels ils doivent travailler en étroite collaboration.

L'activité des CS et CMS comprend la participation à une formation au siège du Hcéres, la préparation de l'évaluation de (ou des) entité(s) de recherche dont ils ont été chargés, la constitution du comité d'experts, la visite sur site, le suivi et la relecture du rapport d'évaluation dans le respect des règles déontologiques, des procédures et des exigences de qualité du Hcéres. Les CS et CMS doivent aussi participer aux réunions de suivi de la vague dans leur domaine qui ont lieu au siège du Hcéres.

Les CS assistent les CSP dans l'organisation des réunions institutionnelles (actualisation du référentiel des produits et activités de recherche du sous-domaine ; contacts annuels avec les sections du CNU, du CoNRS, etc.) dont relève le sous-domaine ainsi que dans l'établissement du calendrier de la vague suivante.

### COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Parmi les compétences et les qualités requises des CS / CMS, on retiendra au premier chef :

- expertise scientifique dans sa thématique ou sa discipline ;
- excellente connaissance de sa communauté scientifique, tant nationale qu'internationale ;
- excellente connaissance de l'organisation de la recherche nationale et du système français d'enseignement supérieur ;
- aptitude avérée à la communication ;
- rigueur dans le traitement des dossiers d'évaluation, dans le respect des procédures et la confidentialité des dossiers traités ;
- capacité d'organisation et d'animation d'un groupe d'experts.

### CANDIDATURE

Les candidats doivent adresser leur CV et lettre de motivation avec référence du panel disciplinaire (par exemple SVE1\_1), par voie électronique à : [recherche@hceres.fr](mailto:recherche@hceres.fr). Vous serez ensuite contacté(e) par le Hcéres.

**DATE DE CLOTURE DU DEPOT DES CANDIDATURES : 22 mai 2018 pour une prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2018.**



# Le Hcéres recherche un(e) Conseiller(e) Scientifique (CS) ou un(e) Chargé(e) de Mission Scientifique (CMS) en charge des synthèses de site dans le domaine ST (SYNTH-ST)

## STATUT ADMINISTRATIF

Le (la) CS ou le (la) CMS est en charge de la rédaction des synthèses de la recherche au niveau des sites en suivant les modalités définies par le Hcéres.

Les CMS sont employés comme experts par le Hcéres. Comme tels, les CMS doivent demander une autorisation de cumul d'activités. Leur travail pour le Hcéres leur vaut une indemnité calculée sur la base du nombre de synthèses et de champs de recherche pris en charge.

Les CS sont en délégation au Hcéres. Comme tels, les CS bénéficient d'une décharge de service proportionnée à leur charge de travail au Haut Conseil et leur établissement reçoit une compensation financière. Leur travail à temps partiel pour le Hcéres leur permet de percevoir une indemnité calculée forfaitairement en fonction de leur charge de travail. Les CS sont renouvelés tous les ans, dans la limite de quatre ans.

## MISSION

Le (la) CMS est un(e) collaborateur(trice) du Hcéres qui, par ses compétences disciplinaires, est chargé(e) de la rédaction des synthèses de la recherche au niveau des sites ; il (elle) doit également contribuer au processus d'évaluation des champs de recherche.

Dans la réalisation de leur mission, les CS ou CMS sont placés sous la responsabilité du (de la) Conseiller(e) Scientifique en charge du Pilotage (CSP) des Sciences et Technologies pour le groupe Analyses et Synthèses (GAS). Ils rendent compte à ce CSP de la réalisation graduelle de leur mission.

Le (la) CS contribue aussi à la réflexion méthodologique du Hcéres, dans la perspective de l'amélioration constante de la qualité des évaluations.

## ACTIVITÉS

Les CS ou CMS doivent prendre connaissance de la documentation relative aux dossiers qui leurs sont attribués. Ils sont accompagnés dans leur mission par un(e) Chargé(e) d'Études (CE), avec lequel (laquelle) il doit travailler en étroite collaboration.

L'activité des CS et CMS comprend la participation à une formation au siège du Hcéres, la préparation des points d'attention formulés par les différents opérateurs du site, la préparation de la caractérisation du site, la participation au groupe de pilotage de site inter-département, la lecture des rapports des unités de recherche concernées par le site, la rédaction des synthèses et la relecture du rapport de synthèse final dans le respect des procédures du Hcéres.

Le (la) CS doit aussi participer aux réunions mensuelles du groupe Analyses et Synthèses qui ont lieu au siège du Hcéres.

## COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Parmi les compétences et les qualités requises du (de la) CS / CMS, on retiendra au premier chef :

- enseignant(e)-chercheur(euse) ou chercheur(euse) reconnu(e) par ses pairs et pouvant couvrir le domaine Sciences et technologies ;
- excellente connaissance de sa communauté scientifique, tant nationale qu'internationale ;
- excellente connaissance de l'organisation de la recherche nationale et du système français d'enseignement supérieur ;
- aptitude avérée à la communication ;
- rigueur dans le traitement des dossiers d'évaluation, dans le respect des procédures et la confidentialité des dossiers traités ;
- capacité d'organisation et d'animation groupe dans le cadre d'échanges institutionnels.

## CANDIDATURE

Les candidats doivent adresser leur CV et lettre de motivation avec la référence SYNTH\_ST, par voie électronique à : [recherche@hceres.fr](mailto:recherche@hceres.fr). Vous serez ensuite contacté(e) par le Hcéres.

**DATE DE CLOTURE DU DEPOT DES CANDIDATURES : 22 mai 2018 pour une prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2018.**





## Le Hcéres recherche un(e) Conseiller(e) Scientifique (CS) pour évaluer les Instituts de Recherche Technologique (SYNTH-IRT)

### STATUT ADMINISTRATIF

Les CS sont en charge d'organiser l'évaluation des Instituts de Recherche Technologiques (IRT).

Les CS sont en délégation au Hcéres. Comme tels, les CS bénéficient d'une décharge de service proportionnée à leur charge de travail au Haut Conseil et leur établissement reçoit une compensation financière. Leur travail à temps partiel pour le Hcéres leur permet de percevoir une indemnité calculée forfaitairement en fonction de leur charge de travail. Les CS sont renouvelés tous les ans, dans la limite de quatre ans.

### MISSION

Les CS sont chargés de l'organisation scientifique des Instituts de Recherche Technologiques (IRT). Dans la réalisation de leur mission, les CS sont placés sous la responsabilité du (de la) Conseiller(e) Scientifique en charge du Pilotage (CSP) de l'évaluation des Instituts de Recherche Technologiques (IRT). Ils (elles) rendent compte au CSP de la réalisation graduelle de leur mission.

Les CS contribuent aussi à la réflexion méthodologique du Hcéres, dans la perspective de l'amélioration constante de la qualité des évaluations.

### ACTIVITÉS

Les CS doivent prendre connaissance de la documentation relative aux dossiers qui leurs sont attribués. Ils sont accompagnés dans leur mission par des personnels d'appui (Chargé(e)s de Projet-CP, Gestionnaires Administratif(ve)s-GA), avec lesquels ils doivent travailler en étroite collaboration.

L'activité des CS comprend la participation à une formation au siège du Hcéres, la préparation de l'évaluation des Instituts de Recherche Technologiques (IRT) dont ils ont été chargés, la constitution du comité d'experts, la visite sur site, le suivi et la relecture des rapports d'évaluation dans le respect des règles déontologiques, des procédures et des exigences de qualité du Hcéres. Les CS doivent aussi participer aux réunions de suivi de la vague organisées par le (la) CSP chargé(e) de l'évaluation des IRT ainsi qu'aux réunions mensuelles que le CSC organise pour le Groupe Analyses et Synthèses, au siège du Hcéres.

Enfin, l'activité comprend également la participation à la rédaction des synthèses recherche des sites dont relève son domaine disciplinaire.

### COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Parmi les compétences et les qualités requises des CS, on retiendra au premier chef :

- expérience approfondie ou connaissance des pratiques en matière d'évaluation ;
- expérience approfondie en matière de pilotage de la recherche technologique ;
- excellente connaissance de l'écosystème des structures de recherche technologique, à l'échelle nationale et internationale ;
- excellente connaissance des activités de recherche et de valorisation dans les communautés académiques et économiques à l'échelle nationale et internationale ;
- expertise approfondie en matière de valorisation et de transfert ;
- expertise scientifique dans son domaine disciplinaire ;
- excellente connaissance de sa communauté scientifique, tant nationale qu'internationale ;
- excellente connaissance de l'organisation de la recherche nationale et du système français d'enseignement supérieur ;
- excellente aptitude à la communication ;
- rigueur dans le traitement des dossiers d'évaluation, dans le respect des procédures et la confidentialité des dossiers traités ;
- capacité d'organisation et d'animation d'un groupe d'experts.

### CANDIDATURE

Les candidats doivent adresser leur CV et lettre de motivation avec la référence SYNTH\_IRT, par voie électronique à : [recherche@hceres.fr](mailto:recherche@hceres.fr). Vous serez ensuite contacté(e) par le Hcéres.

**DATE DE CLOTURE DU DEPOT DES CANDIDATURES : 22 mai 2018 pour une prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2018.**